



EAT – Evaluation de l’aptitude au travail pour CPT

Sommaire

Avant l’EAT	1
Déroulement de l’EAT en résumé	2
Evaluation de l’EAT	3
Informations et contact	3

Public cible

Détenteur et détentrice de CPT

Liste des sources des images

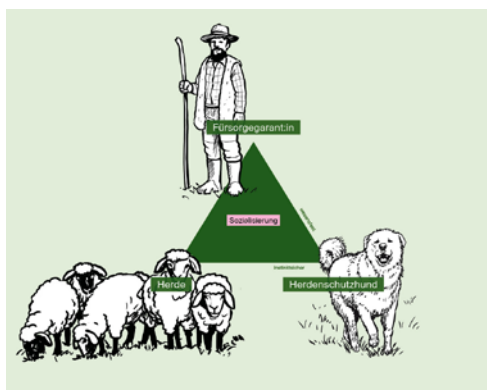
© AGRIDEA, © Thomas Bellecave

Lors de l’évaluation de l’aptitude au travail (EAT) pour chien de protection des troupeaux (CPT) il est vérifié si un chien possède les aptitudes nécessaires pour surveiller en quasi-autonomie des moutons ou des chèvres. Une préparation consciencieuse et de bonnes connaissances sur le déroulement des journées d’examen sont la base d’un examen réussi.

L’EAT comprend deux parties et dure environ 24 heures. Elle se conforme au [règlement fédéral sur l’évaluation de l’aptitude au travail pour chiens de protection des troupeaux](#). Dans la première partie d’un jour et d’une nuit, le chien et cinq moutons* qu’il connaît sont placés sur un terrain d’examen non clôturé et inconnu pour les animaux. Tous les animaux sont surveillés par GPS. Après 24 heures, un figurant s’approche des moutons, d’abord seul, puis avec son chien. La réactivité du chien testé est documentée. Dans la seconde partie, la tolérance du chien envers le figurant et son chien ainsi que la tolérance au stress sont évaluées en présence de son détenteur mais sans celle des animaux de rente. La conduite de base du chien par son détenteur est évaluée durant les deux parties de l’examen.

Les thèmes de l’évaluation proviennent de l’Ordonnance sur la protection des animaux et de l’Ordonnance sur la chasse. Concrètement, l’EAT vérifie l’attachement au troupeau (socialisation avec les animaux de rente), la conduite de base et la tolérance envers des personnes et des chiens étrangers (socialisation avec les humains et les chiens) ainsi que la tolérance au stress et que le comportement de défense correspond au but de son utilisation.

Une fois l’EAT réussi, le chien est considéré comme un chien de protection des troupeaux reconnu conformément à l’ordonnance sur la chasse.



Le triangle relationnel résume le concept d’un travail réussi avec les CPT. Ce concept est expliqué dans la brochure [«Un travail réussi avec les chiens de protection des troupeaux»](#) d’AGRIDEA

Avant l’EAT

Lors des journées d’information gratuites (journées d’introduction à la détention de CPT et journée de préparation à l’EAT), il est expliqué concrètement comment se préparer à l’EAT, quel est son contenu, son déroulement et la manière dont les chiens sont évalués. Des conseils sur le contexte général sont aussi transmis. Ces deux journées sont obligatoires pour les propriétaires de chiens qui présentent leur chien à l’EAT pour la première fois.

**Si le chien est socialisé avec des chèvres, l’EAT se déroule avec des chèvres qu’il connaît.*

Le détenteur soutient et guide le futur CPT dans son développement au sein du triangle relationnel «référente – CPT – troupeau». Les chiens appartenant à une race de chiens de protection des troupeaux peuvent être inscrits à l'EAT auprès de la commission d'examen dès l'âge de 18 mois et jusqu'à l'âge de 6 ans révolus.

Les étapes suivantes ont lieu peu avant l'EAT:

- Environ 3 semaines avant l'examen, la commission d'examen communique la date définitive ainsi que la région de l'examen.
- La veille de l'examen, le responsable de l'examen précise l'heure et le lieu du rendez-vous pour le lendemain et donne le numéro BDTA du terrain d'évaluation.
- La détenteuse amène au lieu de rendez-vous son chien ainsi que cinq moutons en bonne santé et familiarisés avec le chien et les êtres humains. Elle apporte également tous les documents nécessaires concernant le transport des animaux.

L'EAT se déroule dans une région isolée. Les chiens et les animaux de rente peuvent, comme pendant leur utilisation, par exemple lors de l'estivage, entrer en contact avec des animaux sauvages. Des rencontres avec des chevreuils, des cerfs, des chamois, des renards, des blaireaux, des loups, des lynx, etc. sont possibles. Un chien qui possède les aptitudes requises pour devenir un chien de protection des troupeaux peut en principe protéger cinq animaux de rente qui lui sont familiers.

Déroulement de l'EAT en résumé

- La détenteuse du chien décharge les moutons à l'endroit indiqué. Le chien est en bonne santé et porte un collier, les chiennes ne sont pas en chaleur. Tous les animaux sont équipés de colliers GPS. La détenteuse conduit le chien à la laisse sur une certaine distance, le lâche et l'envoie vers les moutons. La détenteuse et la personne responsable de l'examen quittent le terrain d'examen.
- Pendant environ 24 heures, les animaux sont seuls sur un terrain inconnu pour eux. La personne responsable de l'examen surveille les animaux à l'aide des données GPS.
- Après 24 heures, un figurant s'approche des animaux, d'abord seul, puis avec son chien. Les approches sont filmées.
- À la suite des approches, la détenteuse se rend sur le terrain d'examen après y avoir été appelé par la personne responsable de l'examen. Elle salue son chien et charge les moutons.

Les exercices sans les moutons se déroulent à proximité et sont également filmés :

- Le détenteur et son chien rencontrent à nouveau le même figurant et son chien.
- Le chien est conduit en laisse par son détenteur et est d'abord exposé à un stimulus visuel puis à un stimulus acoustique inattendu.
- Le détenteur lâche son chien, c'est-à-dire le laisse en liberté sans laisse, et le rappelle.

L'évaluation est interrompue et considérée comme non réussie si les rencontres de la partie 1 ne peuvent être menées conformément au règlement en raison du comportement du chien évalué. En cas d'incidents impliquant des personnes non concernées par l'évaluation, celle-ci est également interrompue, mais considérée comme annulée.

Outre le règlement relatif à l'évaluation d'aptitude au travail pour chiens de protection des troupeaux, un rapport de sécurité accompagné d'un plan d'urgence pour chaque terrain d'examen contribue au bon déroulement de l'examen. La commission d'examen dispose d'un plan d'urgence afin de garantir une procédure efficace et uniforme en cas de situations exceptionnelles.



Rencontre entre le figurant et le chien à évaluer en présence des animaux de rente. Le comportement du chien est documenté.



Le chien et le chien figurant se rencontrent en présence (en haut) et en l'absence (en bas) des animaux de rente. En présence des animaux de rente, le chien peut montrer un comportement de défense vis-à-vis du chien figurant.

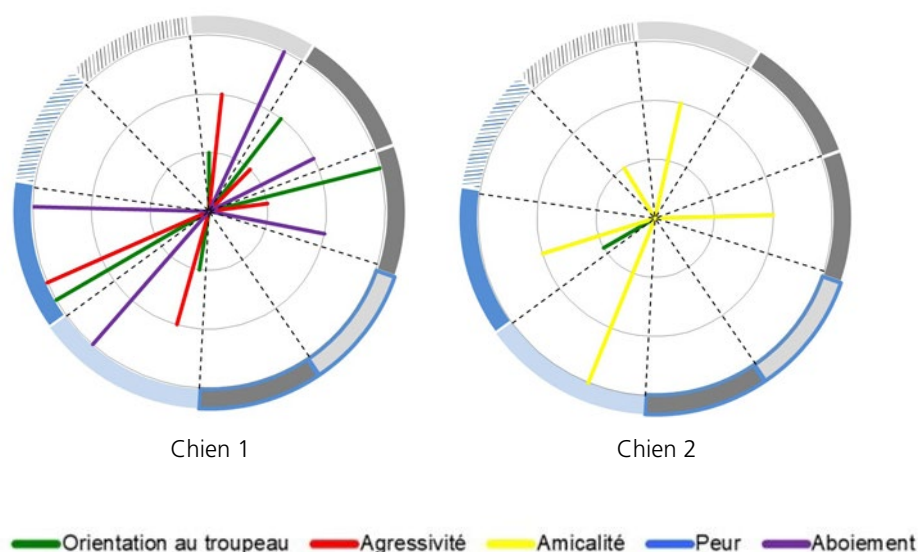


La tolérance au stress du chien est testée au moyen d'un parapluie.

Evaluation de l'EAT

L'évaluation est effectuée par une instance d'évaluation issue de la commission d'examen (4 personnes). L'évaluation se base sur la documentation du responsable de l'évaluation et du figurant, sur les films ainsi que sur l'analyse des données GPS. Les catégories comportementales sont représentées dans un diagramme en étoile. Le résultat est communiqué par écrit. Les critères suivants s'appliquent :

- Le chien est attaché à son troupeau, il ne s'en éloigne pas trop loin ni trop longtemps et, lors des rencontres avec le figurant et son chien, on constate qu'il a une relation avec son troupeau.
- L'agressivité envers le figurant ou son chien doit être un comportement de défense en lien avec la présence du troupeau. En l'absence des animaux de rente, l'agressivité envers le figurant doit être au plus légère et le chien évalué ne doit pas mordre le chien du figurant.
- Le chien ne doit pas pincer le figurant.
- Le chien ne montre aucune anxiété excessive ; c'est-à-dire qu'il ne fuit pas.
- Le chien présente une tolérance au stress suffisante (stimuli visuels et acoustiques).
- La conduite de base est au moins suffisante.



Comportements de deux chiens lors de l'évaluation de l'aptitude au travail, représenté au moyen d'un diagramme en étoile (secteurs gris = réaction du chien envers le figurant, secteurs gris encadrés en bleu = réaction envers le figurant accompagné par son chien, secteurs bleus = réaction envers le chien figurant; secteurs clairs = passage devant le troupeau, secteurs sombres = approche vers le troupeau, secteurs hachurés = rencontres sans animaux de rente).

Informations et contact

AGRIDEA est mandatée par l'Office fédéral de l'environnement pour organiser les évaluations d'aptitude au travail pour chiens de protection des troupeaux ainsi que les journées d'information gratuites (journées d'introduction à la détention de CPT et journée de préparation à l'EAT). Les dates de ces journées sont publiées suffisamment à l'avance sur le site Internet d'AGRIDEA et communiquées aux services cantonaux de conseil en matière de protection des troupeaux.

Pour des questions de lisibilité, nous alternons entre la forme féminine et masculine. Pour chaque occurrence, nous entendons toujours toutes les identités de genre.

Téléchargement du règlement d'évaluation, inscription et informations complémentaires :

www.protectiondestroupeaux.ch

Contact: Service chargé de la protection des troupeaux,
Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne,
info@protectiondestroupeaux.ch, 021 619 44 40





échanger
comprendre
progresser

Impressum

Edition AGRIDEA
Jordils 1, CP 1080
CH-1001 Lausanne
T +41 (0)21 619 44 00
www.agridea.ch

Auteur-e-s Ueli Pfister, François Meyer,
AGRIDEA
Maria Jakober, Maria Jakober
Text Stalden

Mise en page AGRIDEA

Groupe Environnement et développe-
ment de l'espace rural

Article N° 4474

© AGRIDEA, avril 2026

Liste des sources des images

© AGRIDEA